



Octobre 2024

RPLP III : nouvelles informations

Le projet RPLP III devient de plus en plus concret. Dans les semaines à venir, l'exploitation pilote sera lancée avec le fournisseur national du NETS NATRAS SA (tous les détenteurs de véhicules concernés ont déjà été désignés).

Tous les détenteurs suisses devront équiper l'ensemble de leurs véhicules pour la RPLP III d'ici à la fin 2025 au plus tard.

Modifications au 1^{er} janvier 2025

- À partir du 1^{er} janvier 2025, plus aucun nouvel appareil Emotach ne sera installé.
- Les véhicules suivants **devront** passer au nouveau système RPLP III à partir de cette date:
 - 1) véhicules nouvellement immatriculés (pas d'Emotach) ;
 - 2) véhicules dont l'appareil Emotach est défectueux (affichage LED permanent rouge ou jaune de l'état en haut à gauche).
- Les appareils Emotach qui fonctionnent devront impérativement continuer à être utilisés jusqu'à la transition. L'étalonnage (rapport de contrôle Emotach) ne sera toutefois plus obligatoire. Les sites de montage n'effectueront plus de maintenance.

Quand les véhicules devront-ils être équipés pour la RPLP III ?

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 :

| | |
|------------------------------------|--|
| 01.01.2025 – 31.05.2025 | <ul style="list-style-type: none">• Passage à NATRAS SA : uniquement possible pour les nouveaux véhicules sans Emotach ainsi que pour les véhicules ayant un appareil Emotach défectueux.• Passage à un prestataire agréé du SET ou du NETS : possible pour tous les véhicules dès que les prestataires concernés auront été agréés par l'OFDF. |
| 01.06.2025 – 31.12.2025 | <ul style="list-style-type: none">• Passage à NATRAS SA : possible pour tous les véhicules.• Passage à un prestataire agréé du SET ou du NETS : possible pour tous les véhicules dès que les prestataires concernés auront été agréés par l'OFDF. |
| À partir du 01.01.2026 | <ul style="list-style-type: none">• Les véhicules ne pourront plus circuler qu'avec le système RPLP III. |

L'OFDF recommande de passer à temps au système RPLP III. Vous éviterez ainsi des temps d'immobilisation inutiles. En effet, le passage de la RPLP II à la RPLP III doit se faire sans heurts, aucun trajet soumis à la RPLP ne doit être effectué sans que le système de saisie ne fonctionne. **N'attendez pas le dernier moment !**

Que doivent faire les détenteurs pour passer au système RPLP III ?

Les conditions suivantes sont nécessaires pour passer au système RPLP III :

- enregistrement dans l'ePortal ;
- Mandatement d'un prestataire pour le raccordement (NATRAS SA ou prestataire agréé du NETS ou du SET)

La marche à suivre est détaillée sur le site www.rplp.ch. Si vous n'êtes pas encore enregistré sur l'ePortal, nous vous recommandons de le faire rapidement.

Quels sont les prestataires du système RPLP III ?

Le système unique (Emotach) n'existera plus à l'avenir. Désormais, les détenteurs suisses pourront choisir entre plusieurs prestataires pour la saisie des kilomètres parcourus sur les routes suisses :

1. NATRAS SA (prestataire national du NETS)

NATRAS SA a été mandatée par l'OFDF pour fournir les prestations de base prévues par la loi au niveau national. Elle mettra gratuitement à la disposition de tous les détenteurs intéressés un système de saisie automatisé. NATRAS SA offrira les prestations standard prescrites et ne sera pas autorisée à répondre aux souhaits particuliers de certains détenteurs.

Remarque : les câbles et les supports des appareils Emotach pourront être réutilisés pour le système de saisie de NATRAS.

Pour de plus amples informations : www.natras.ch/fr/

2. Prestataires agréés

D'autres entreprises pourront proposer des services de saisie des kilomètres parcourus sur les routes suisses moyennant une autorisation de l'OFDF. Ces offres pourront inclure des prestations autres que les prestations de base.

- (1) **Prestataires agréés du NETS** : les prestataires agréés du NETS seront agréés pour la saisie des kilomètres parcourus en Suisse (comme NATRAS SA).
- (2) **Prestataires du SET** : outre la saisie des données kilométriques en Suisse, les prestataires du SET proposeront des solutions de péage pour d'autres pays européens.

À l'heure actuelle, aucun prestataire du NETS ou du SET n'est agréé pour la saisie kilométrique des véhicules nationaux ; certains prestataires sont toutefois en cours d'agrément. Renseignez-vous sur les éventuelles offres auprès de votre partenaire de télématique. L'OFDF publiera une liste actualisée des prestataires agréés sur le site www.rplp.ch.

Informations complémentaires

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.rplp.ch, sous FAQ.

En cas de question, n'hésitez pas à vous adresser aux personnes de contact de l'OFDF.